

PRÉFET DU BAS-RHIN

Préfecture

Direction des collectivités locales

Bureau de l'Environnement et
des procédures publiques

ARRÊTÉ

du 19 mai 2014

prescrivant l'ouverture d'une enquête publique dans le cadre de l'élaboration du plan de prévention de risques technologiques relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement, exploitées par la société LANXESS à LA WANTZENAU

LE PRÉFET DE LA RÉGION ALSACE
PRÉFET DU BAS-RHIN

VU le code de l'environnement, et notamment, les articles L.515-15 à L.515-26 ; R.515-39 à R.515-51 ; R.123-1 à R.123-33 ; R R.511-9 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2012, prescrivant l'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques générés par les activités de la société Lanxess à La Wantzenau ;

VU la décision du président du tribunal administratif de Strasbourg en date du 10 décembre 2013 portant nomination du commissaire enquêteur et de son suppléant ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture du Bas-Rhin,

ARRÊTE

Article 1 :

Une enquête publique d'un mois est prescrite dans le cadre de l'élaboration du plan de prévention de risques technologiques, relatif aux installations exploitées par la société Lanxess à La Wantzenau . Elle se déroulera du 14 avril 2014 au 14 mai 2014.

Article 2 :

Le dossier relatif à ce projet comprenant notamment une note de présentation, le périmètre d'exposition aux risques, un règlement, des recommandations tendant à renforcer la protection des populations, le bilan de la concertation et les avis émis par les personnes et organismes associés, sera déposé pendant la période de l'enquête publique en mairie de La Wantzenau, siège de l'enquête, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou les adresser, par écrit, au commissaire enquêteur en mairie de La Wantzenau .

Article 3 :

Madame Valérie RAMPIN, consultante en urbanisme, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Bertrand PIMMEL, ingénieur en environnement, en qualité de suppléant.

Madame Valérie RAMPIN recevra personnellement le public :

- lundi 14 avril 2014 de 9h00 à 11h00 en mairie de La Wantzenau
- Mercredi 23 avril 2014 de 10h à 12h en mairie de La Wantzenau
- Lundi 28 avril 2014 de 15h à 16h30 en mairie de La Wantzenau
- Mardi 6 mai 2014 de 10h à 12h en mairie de La Wantzenau
- Mercredi 14 mai 2014 de 16h à 18h en mairie de La Wantzenau

Article 4 :

Un avis annonçant cette enquête sera affiché en mairie de La Wantzenau.

Article 5 :

Après la clôture de l'enquête, le dossier d'enquête tel que prévu à l'article 2, le registre d'enquête publique, les observations adressées par écrit pendant la durée de l'enquête et le certificat d'affichage de la commune, seront retournés en préfecture du Bas-Rhin.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commission d'enquête à la mairie de La Wantzenau, à la Préfecture du Bas-Rhin (bureau 218) et sur le site internet de la DREAL pendant une durée d'un an.

Article 6 :

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Alsace (Service Risques Technologiques - Pôle Risques Accidentels), ainsi que de la Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin (Service Aménagement Durable des Territoires – Pôle Prévention des Risques).

A l'issue de l'enquête, le Préfet de la Région Alsace, Préfet du Bas-Rhin, se prononcera sur l'approbation de ce plan par arrêté préfectoral.

Article 7 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Bas-Rhin, le Maire de La Wantzenau ainsi que le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée à la société Lanxess.

Le Préfet

P. le Préfet,
Le Secrétaire Général



Christian RIGUET